

ARRÊTÉ
MINISTRE DE LA SANTÉ

La ministre de la Santé précise de nouveau l'organisation désignée aux présentes à titre d'entité de planification des services de santé en français conformément à l'article 2 du Règlement de l'Ontario 211/21 (Participation de la communauté francophone en application de l'article 44 de la Loi) pris en application de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*. Le statut précisé de nouveau prendra fin le 5 décembre 2023.

Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario

Santé Ontario – région du nord



L'honorable Christine Elliott
Ministre de la Santé

Date : Le 21 mars 2022